



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 juin 2024

N° 17                      **Présentation du rapport d'activité 2023 de l'U.C.P.A, relatif à  
l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles**

|  |    |   |
|--|----|---|
| Membres composant le Conseil Municipal ..... | 49 | <i>Télétransmission Préfecture</i>                  |
| Membres en exercice .....                    | 49 | Nomenclature : 1.2                                  |
| Membres présents .....                       | 40 | Numéro : 094-219400686-20240627-<br>lmc11692-DE-1-1 |
| Membres excusés et représentés .....         | 6  | Date réception : 2 juillet 2024                     |
| Membres absents non représentés .....        | 3  |   |
| Pour .....                                   | 46 |   |
| Contre .....                                 | 0  |   |
| Abstention .....                             | 0  |   |
| Ne prend pas part au vote .....              | 0  |   |

Le 27 juin 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 21 juin 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Etai<sup>e</sup>nt présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

### Etai<sup>e</sup>nt absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Etai<sup>e</sup>nt absents non représentés :

Mme Marion COHEN SKALLI, Mme Achraf ATALLAH, M. Laurent DUBOIS.

**N° 17**

**OBJET : Présentation du rapport d'activité 2023 de l'U.C.P.A, relatif à l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** Le Code de la Commande Publique,

**VU** le rapport d'activité pour l'année 2023 relatif à l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles,

**VU** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 25 juin 2024,

**CONSIDERANT** que conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport sera tenu à disposition des usagers, et que le public en sera avisé par voie d'affichage pendant un mois.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Après examen et délibéré :**

**Prend** acte de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2023 relatif à l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 2 juillet 2024  
et de la notification le 4 juillet 2024

Le Directeur Général des Services

  
Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,

  
Sylvain BERRIOS

## N° 17

### **OBJET : Présentation du rapport d'activité 2023 de l'U.C.P.A, relatif à l'exploitation du Centre Hippique Municipal de Marolles**

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

